



**F.N.O.**  
Fédération Nationale Ovine



**FNEC**  
Fédération Nationale  
des Éleveurs de Chèvres



**CHAMBRE  
D'AGRICULTURE  
ASSEMBLÉE  
PERMANENTE**

Paris, le 10 octobre 2007

## **LE MANIFESTE :** **« pour le maintien de la biodiversité en zone d'élevage »**

### **Considérant :**

Que le pastoralisme, pratiqué par plus de 60 000 exploitations, sur plus d'1,4 million d'hectares maintient une activité économique et sociale dans les zones de montagne. Cette activité apporte des emplois dans des régions difficiles, essentiellement en montagne, et est à l'origine du fleuron de nos productions sous signe officiel de qualité (fromage, viande, miel...bénéficiant d'une AOC, d'un label rouge, etc.).

Que l'activité pastorale, exercée de longue date, par des générations d'éleveurs, permet le maintien de milieux herbacés, produisant des espaces de biodiversité spécifiques et remarquables, classés d'ailleurs aujourd'hui pour une grande partie en zone Natura 2000.

Que les zones d'élevage assurent l'entretien de paysages ouverts et la prévention des risques naturels (avalanche, incendie, glissement de terrain, érosion...), rendant les massifs accessibles à l'homme en les sécurisant.

Que l'activité pastorale est la première garante de la défense d'un patrimoine culturel fort, comme la transhumance, et est le support incontournable du tourisme, ressource économique essentielle des massifs.

### **Constatant :**

Que malgré les importants efforts des éleveurs ovins et caprins pour se défendre contre l'arrivée des prédateurs, les systèmes de protection classiques (chien de garde, parc de nuit avec clôtures électrifiées et aide bergers) présentent de nombreuses limites (difficulté de mise en place, coûts exponentiels, pollution des eaux et des pelouses du fait du parage...) et ne peuvent constituer une solution durable.

Que désormais, les cheptels bovins et équins sont également touchés par les attaques de prédateurs et que ceux-ci n'opèrent d'ailleurs plus seulement dans les zones pastorales.

Que les contraintes liées à la présence des prédateurs viennent s'ajouter aux difficultés de revenus rencontrées dans l'élevage, dissuadant de ce fait l'installation de jeunes agriculteurs. Dans certaines zones d'élevage, les exploitants susceptibles de céder leur exploitation préfèrent ne pas transmettre à un jeune, arguant que la problématique prédateur n'est pas un cadeau à leur faire.

.../...

Que l'installation durable de prédateurs est incompatible avec l'activité agricole. Elle compromet toutes les externalités positives évoquées précédemment et, notamment, menace la biodiversité de nos zones d'élevage étroitement liée à la présence d'une activité agricole.

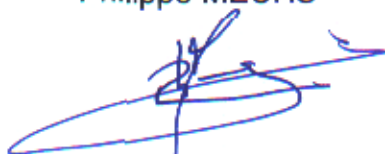
Qu'à l'échelle européenne, les loups, les ours, les lynx et les vautours ne sont pas des espèces menacées de disparition.

*Les présidents d'organisations professionnelles agricoles réunis ce jour, à Paris, dans le cadre de la première journée nationale des présidents de massifs*

**Exigent :**

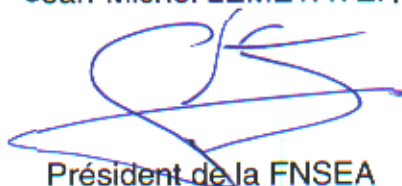
- l'arrêt de la réintroduction d'ours et son cantonnement dans des zones appropriées,
- le retrait des loups dans les zones d'élevage,
- la régulation des populations de vautours et de lynx.

Philippe MEURS



Président des JA

Jean-Michel LEMETAYER



Président de la FNSEA

Luc GUYAU



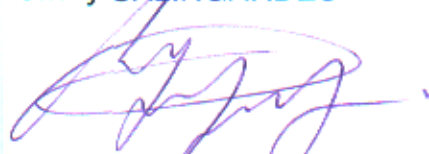
Président de l'APCA

Bernard MARTIN



Président de la FNO

Jacky SALINGARDES



Président de la FNEC